

Procès-verbal des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du jeudi 25 mars 2021

L'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 a reconduit les mesures prises en application de la loi d'urgence sanitaire en mars 2020. Elle permet de reporter ou de modifier les modalités de tenue des réunions des instances associatives. Ainsi, même quand leurs statuts ne le prévoyaient pas, les associations pouvaient jusqu'au 1^{er} avril 2021 organiser leurs assemblées générales à distance par voie de correspondance ou en recourant à des outils dématérialisés (visioconférence, conférence téléphonique ou vote en ligne).

Par conséquent, face à la pandémie qui touche la France depuis mars 2020, et malgré l'espoir d'un retour à la normale en 2021, le conseil d'administration de la fédération départementale a décidé d'organiser ses assemblées générales par courrier, pour la 1^{ère} fois de son histoire.

Les convocations ont toutes été envoyées par courrier aux présidents de clubs et aux administrateurs non présidents de clubs le 2 mars 2021, avec pour consigne de répondre au plus tard le jeudi 25 mars 2021.

Les convocations étaient accompagnées du projet de statuts de la fédération départementale soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire, et pour l'assemblée générale ordinaire, du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2020, des rapports habituels (activité et commissions, financier, moral et d'orientation) ainsi que d'un coupon de validation pour l'adoption des statuts, du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2020, des rapports, l'approbation des comptes, le vote de la cotisation 2022, la reconduction du mandat de la vérificatrice aux comptes.

Les personnes ont également reçu une enveloppe et un bulletin de vote pour le renouvellement du tiers sortant dans le Collège III (Alain Boussat, Jean-Pierre Noël, Marie-Jo Delsart) et l'élection d'un nouvel administrateur dans le Collège III, Bernard Morice.

L'annonce du Président Macron faite le mercredi 31 mars 2020 a accéléré le dépouillement qui a donc pu avoir lieu dans les bureaux de Générations Mouvement 53 le vendredi 2 avril 2021 à 9h, en présence de messieurs Yvon Delcourt, Président, et de Michel Dalibard, 1^{er} Vice-Président.

Nombre de votants : 355

Votes exprimés : 199

Quorum nécessaire pour valider l'assemblée générale extraordinaire : 178, soit la moitié des votants

Quorum nécessaire pour valider l'assemblée générale ordinaire : 119, soit un tiers des votants

Les quorums étant atteints, les assemblées générales peuvent donc valablement délibérer.

Validation des statuts

192 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

5 votes blancs

Les statuts sont donc adoptés à la majorité. Ils seront déposés en Préfecture dans les délais règlementaires.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2020

189 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

8 votes blancs

Le procès-verbal est validé à la majorité.

Rapport d'activités

189 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

8 votes blancs

Le rapport d'activités 2020 est validé à la majorité.

Rapport financier

189 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

8 votes blancs

Le rapport financier 2020 est validé à la majorité.

Reconduction du mandat de la vérificatrice aux comptes, Mme Nicole Foucault

185 voix pour

0 voix contre

1 abstention

13 votes blancs

Mme Nicole Foucault est donc reconduite dans ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Rapport moral et d'orientation 2020/2021

189 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

8 votes blancs

Le rapport moral et d'orientation 2020/2021 est validé à la majorité.

Proposition de cotisation 2022 à 7€

177 voix pour

3 voix contre

10 abstentions

9 votes blancs

La proposition de conserver la cotisation 2022 à 7€ est validée à la majorité.

Vote du tiers sortant

199 voix pour

Alain Boussat, Jean-Pierre Noël et Marie-Jo Delsart sont donc réélus à la majorité pour un mandat de 3 ans.

Election de Bernard Morice

199 voix pour

Bernard Morice est élu à la majorité pour 3 ans.

Le dépouillement a été déclaré terminé à 11h.

Nous remercions tous les votants qui ont pris le temps de prendre connaissance des documents envoyés et de répondre dans les temps.

Monique BRUNET, secrétaire